

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/025
Séance du 15 avril 2024

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFRAANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/025. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur, Florent POUSTOLY

Vu la délibération 2024/014 du 04 mars 2024, portant adoption du budget primitif principal pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour certaines imputations comptables ainsi que les crédits prévus sur les opérations en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'opérer les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
1641 – Emprunts en euros (total)		3 592,28		
10226 – Taxe d'aménagement				3 592,28
TOTAL		3 592,28	0,00	3 592,28
		3 592,28		3 592,28

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024

Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/026
Séance du 15 avril 2024

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE
Nomenclature : 4.5

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFRAANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/026. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur, Agnès JAUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération 2020/126 du 14 décembre 2020 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, modifiée par les délibérations 2021/075 du 12 juillet 2021, 2021/131 du 14 décembre 2021 et 2022/040 du 23 mai 2022,

Considérant qu'il convient de modifier les montants de certains groupes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De remplacer l'annexe 1 jointe à la délibération 2022/040 par l'annexe 1-4 ci-jointe ;
- De dire que toutes les autres dispositions de la délibération 2020/126 sont sans changement.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024
Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/027
Séance du 15 avril 2024

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Nomenclature : 4.1

Date de convocation :	9 avril 2024
Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	21
Nombre de membres absents :	06
Nombre de pouvoirs :	06
Nombre de votants :	27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/027. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur, Agnès JAUBERT

Considérant la nécessité de créer des postes suite aux avancements de grades 2024

Considérant la nécessité de créer des postes suite aux recrutements d'agents aux services techniques et à la gestion de la pause méridienne-cantine scolaire,

Considérant la nécessité de diminuer le taux horaire d'un poste à 9,72 au lieu de 9,93 heures ;

Considérant la nécessité de régulariser le taux horaire de certains postes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De valider les avancements de grade, les modifications de recrutements tels que définis ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 026-212600845-20240415-2024_027-DE

Adjoint administratif principal 1e classe	35	Avancement Grade
Adjoint administratif principal 1e classe	30	Avancement Grade
Adjoint technique	22,5	Augmentation temps travail
Adjoint technique	17,25	Embauche
Adjoint technique	35	Embauche
Adjoint technique	35	Embauche
Adjoint technique	9,72	Réduction temps travail
Adjoint technique	6,8	Embauche
Adjoint technique	6,8	Embauche
Adjoint technique	6,8	Embauche
Adjoint technique principal de 2e classe	35	Avancement Grade
Adjoint technique principal de 2e classe	31	Avancement Grade
Adjoint technique principal de 2e classe	15,04	Avancement Grade
Adjoint territorial d'animation principale de 2ème classe	27,25	Augmentation temps travail
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	35	Avancement Grade
Ingénieur principal	35	Avancement Grade
ATSEM principal 1° classe	34,02	Avancement Grade

- D'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

PERMANENTS						
CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	SITUATION (H)	OUVERTS	POURVUS	HEURES
Attaché	A	Attaché principal	35	1	0	0
		Attaché	35	1	1	35
Adjoints administratifs territoriaux	C	Adjoint administratif	28	1	1	28
		Adjoint administratif principal 2e classe	35	2	1	35
			30	1	1	30
		Adjoint administratif principal 1e classe	35	2	1	35
			30	1	0	0
		28	1	1	28	
60% - TP	35	1	1	35		
Agents de Police municipale	B	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	35	1	0	0
		Chef de service de police municipale	35	1	1	35
ATSEM	C	ATSEM principal 1° classe	32,95	1	1	32,95
			34,02	1	0	0
			35	1	0	0

		ATSEM principal 2° classe	35 34,02			
Ingénieur	A	Ingénieur principal	35	1	0	0
		Ingénieur	35	1	1	35
Techniciens supérieurs territoriaux	B	Technicien supérieur principal 1e classe	35	1	1	35
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	35	2	1	35
Adjoints techniques territoriaux	C	Adjoint technique	35	7	4	140
			6,8	6	6	40,8
			6,8	3	2	13,6
			6,27	1	2	12,54
			9,72	1	1	9,72
			22,5	1	0	22,5
			13,54	1	1	13,54
			31	1	1	31
			15,04	1	1	15,04
			17,25	1	1	17,25
			18,86	1	1	18,86
			32	1	1	32
			32	1	1	32
	C	Adjoint technique principal de 2e classe	35	4	2	70
			15,04	1	0	0
			31	1	0	0
			4,7	1	0	0
			22,4	1	1	22,4
			35	3	3	105
			32	1	1	32
C	Adjoint technique principal de 1e classe	24,87	1	0	0	
		22,04	1	0	0	
		22,39	1	1	22,39	
Adjoint territorial d'animation	C	Adjoint territorial d'animation principale de 2ème classe	27,25	1	0	0
			15,68	1	1	15,68
			Postes Ouverts	64	43	
			Postes Pourvus	43		
			1098,42	heures hebdomadaires		
			31,38	agents équivalent temps plein postes pourvus		

NON-PERMANENTS						
CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	SITUATION	OUVERTS	POURVUS	HEURES
Adjoint technique		Temps complet pour besoin saisonnier ou accroissement d'activité	35	5	3	105
		Temps non-complet pour besoin saisonnier ou accroissement d'activité	32	2	0	0
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif (vacance d'emploi)	28	1	0	0
		Temps complet pour besoin saisonnier ou accroissement d'activité	35	2	0	0
				10	3	
				105	heures hebdomadaires	
				3,00	agents équivalent temps plein postes pourvus	

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024

Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/028
Séance du 15 avril 2024

TERRITOIRE D'ENERGIE DROME SDED n°260840175 AER - RENFORCEMENT DU
RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BONLIEU SUD PAR MUTATION DE 100 A 160 KVA
Nomenclature : 8.4

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/028. TERRITOIRE D'ENERGIE DROME SDED n°260840175 AER - RENFORCEMENT DU
RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BONLIEU SUD PAR MUTATION DE 100 A 160 KVA

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

Publié le 100 à 160 kva

ID : 026-212600845-20240415-2024_028-DE

S²LOW

Opération : **Electrification**

Raccordement du réseau BT à partir du poste Bonlieu Sud par mutation

Dépense prévisionnelle HT

Dont frais de gestion : 194,54 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

4 085,43 €

Participation communale

Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024

Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/029
Séance du 15 avril 2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX
FAMILLES RURALES
Nomenclature : 3.6

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/029. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX
FAMILLES RURALES

Rapporteur, Agnès JAUBERT

Le centre de loisirs fera prochainement l'objet de travaux d'extension et de réaménagement afin d'être en capacité d'accueillir un plus grand nombre d'enfants.

Afin que l'association puisse poursuivre ses activités en accueillant les enfants sur le temps périscolaire et pendant les vacances scolaires, la commune met à disposition de l'association des locaux situés au groupe scolaire du Châtelard, à compter du 26 avril 2024 et pendant toute la durée des travaux.

Considérant la nécessité de conclure une convention avec l'association Familles Rurales afin de définir les modalités de mise à disposition de ces locaux ;

Après lecture de la convention,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 026-212600845-20240415-2024_029-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des représentés, décide,

- D'approuver la convention de mise à disposition gratuite de locaux conclue avec Familles Rurales ;
- D'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024

Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/030
Séance du 15 avril 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE R.E.S.E. - AVENANT N°3
Nomenclature : 3.6

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/030. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE R.E.S.E. - AVENANT N°3

Rapporteur, Frédéric VASSY

Vu la délibération 2019/042 du 17 mai 2019 autorisant le maire à signer une convention de partenariat entre la commune le RESE dans le cadre de l'occupation et la mise en valeur de l'ancienne caserne des pompiers, mise à disposition de l'association ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de partenariat signé le 06 juillet 2022 précisant les locaux mis exclusivement à disposition du RESE ;

Vu l'avenant n°2 à la convention de partenariat signé le 29 juin 2023 portant sur la réalisation de différents travaux effectués et pris en charge par l'association ;

Vu la demande de l'association de modifier la durée de la convention afin que celle-ci soit en cohérence avec la durée de l'emprunt contracté par l'association pour la réalisation des travaux dans les locaux du RESE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De modifier la durée de la convention de partenariat conclue avec le RESE en la portant à 6 ans à compter de la signature de l'avenant ;
- D'approuver l'avenant n°3 à la convention de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le maire à le signer.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024
Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/031
Séance du 15 avril 2024

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES RESIDENCES LA
SABLIERE - HABITAT DAUPHINOIS
Nomenclature : 9.1

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/031. CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES RESIDENCES
LA SABLIERE - HABITAT DAUPHINOIS

Rapporteur, Patrick REYNAUD

La SCIC Habitat Dauphinois est propriétaire d'un ensemble de trois résidences de logements sociaux, dénommées La Sablière, situées sur l'ancien terrain de foot.
Pour des raisons de commodité, les services techniques municipaux assurent l'entretien des espaces verts et des abords des trois résidences, A, B et C, La Sablière.

Considérant que ces prestations sont refacturées à la SCIC Habitat Dauphinois ;

Considérant dès lors la nécessité de conclure une convention avec la SCIC Habitat Dauphinois afin de définir les modalités d'entretien par la commune des espaces verts et des abords des résidences, et notamment la description et le prix de ces prestations ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des
représentés, décide,**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240415-2024_031-DE



- D'approuver la convention relative à l'entretien des espaces des résidences La Sablière,
- D'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024
Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/032
Séance du 15 avril 2024

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA RESIDENCE LES
TERRASSES - HABITAT DAUPHINOIS
Nomenclature : 9.1

Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres absents : 06
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 09 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFRAANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Thomas VALENTIN, Morgane JUNILLON, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Gérard ROCH, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Olivier CHAPMAN, Aurore GUERIMAND et Marlène REYNAUD.

Pouvoirs :

Gérard ROCH a donné pouvoir à Agnès JAUBERT
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Christine DOELSCH a donné pouvoir Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir à Edouard MONTALON
Aurore GUERIMAND a donné pouvoir à Carole PUZIN
Marlène REYNAUD a donné pouvoir à Claudine DIRATZONIAN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/032. CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA
RESIDENCE LES TERRASSES - HABITAT DAUPHINOIS

Rapporteur, Patrick REYNAUD

La SCIC Habitat Dauphinois est propriétaire de la résidence de logements sociaux, dénommée Les Terrasses, située rue des Crozes.
Pour des raisons de commodité, les services techniques municipaux assurent l'entretien des espaces verts et des abords des trois résidences La Sablière.

Considérant que ces prestations sont refacturées à la SCIC Habitat Dauphinois ;

Considérant dès lors la nécessité de conclure une convention avec la SCIC Habitat Dauphinois afin de définir les modalités d'entretien par la commune des espaces verts et des abords de cette résidence, et notamment la description et le prix de ces prestations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des représentés, décide,

- D'approuver la convention relative à l'entretien des espaces de la résidence Les Terrasses,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 18 avril 2024

Publication en ligne le 18 avril 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 18 avril 2024.

Le Maire,



Frédéric VASSY.